

Le RASED, qu'est-ce que c'est ?

C'est un dispositif mis en place par l'Education Nationale pour :

- aider à la réussite des élèves qui ont des difficultés persistantes.
- contribuer à l'intégration des élèves en situation de handicap.
- apporter un appui aux équipes pédagogiques.

Qui demande l'aide du RASED ?

- les enseignants,
- les parents,
- les enfants.

Dans tous les cas, les maîtres spécialisés travaillent en collaboration étroite avec les familles et les enseignants des classes.

Que peut faire le RASED ?

Si nécessaire, il met en place un projet d'aide à un enfant, pour répondre à des objectifs précis sur une durée déterminée pendant le temps scolaire.

Que se passe-t-il ensuite ?

Des bilans réguliers sont effectués avec les enseignants, les familles et l'enfant pour évaluer les effets de l'aide et éventuellement modifier le projet initial.

Lorsque cela est nécessaire, les membres du réseau font du lien avec les partenaires extérieurs à l'école (CMP, CMPP, PMI, Services Sociaux...), en accord avec les familles.

Les missions des partenaires du RASED

La psychologue de l'Education Nationale

Elle aide à l'analyse de la situation particulière d'un enfant en liaison étroite avec la famille et les enseignants.

Ses missions sont centrées sur :

- la prévention des difficultés scolaires et leur traitement
- l'intégration des enfants handicapés et la préparation des dossiers d'intégration.

Ses modalités d'intervention :

- observations en classe
- bilans et suivis psychologiques
- analyses et interprétations des données recueillies
- entretiens avec les enfants, les familles et les enseignants
- réunions de coordination et de synthèse avec les partenaires éducatifs.

L'enseignant(e) spécialisé(e) chargé l'aide relationnelle

Il a pour objectif de prévenir et repérer difficultés de comportement par rapport attentes de l'école.

Il agit indirectement sur les apprentissage aidant l'enfant à :

- instaurer ou restaurer son investissement scolaire
- (Re)conquérir le désir d'apprendre et l'es de soi
- Améliorer les interactions avec le maître autres élèves et l'entourage

L'enseignant(e) spécialisé(e) chargé l'aide pédagogique

Il a pour objectif de prévenir et repérer difficultés d'apprentissages et d'apporter remédiation pédagogique.

Son intervention doit permettre d'améliorer capacité de l'élève à :

- dépasser les difficultés qu'il éprouve dans apprentissages
- maîtriser les attitudes et les méthode: travail qui conduisent à la réussite et progression dans les savoirs et les compétences

Les modalités d'intervention :

- évaluation des besoins (observations en classe entretiens)
- aide spécialisée en co-intervention dans la classe
- aide spécialisée en petit groupe d'élèves
- actions de prévention en direction de tous enfants.